



CAP BRONZIER MONTEUR EN BRONZE EN 2 ANS

• LP DES MÉTIERS DE L'AMEUBLEMENT

DÉFINITION

Artisan d'Art, le monteur en bronze, utilise son savoir-faire dans la mise en forme des alliages de cuivre pour réaliser des objets exclusifs. Ouvert aux dernières évolutions techniques et informatiques, le monteur en bronze, utilise aussi dans ses réalisations d'autres métaux comme les aciers et les alliages légers. Ce métier au service des arts décoratifs, requiert de la rigueur d'exécution et de l'exigence dans la qualité de travail.

ÉTUDES

1^{ère} année : 30 heures hebdomadaires

2^{ème} année : 30h hebdomadaires environ :

Enseignement général : lettres-histoire-géo, ECJS, maths-sciences, EPS.

Enseignement professionnel : arts appliqués (dont modelage), PSE (prévention santé environnement), atelier (dessin technique, technologie et atelier proprement dit).

Stage en entreprise de 6 semaines.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Plusieurs secteurs d'activité présentent des débouchés : le luminaire, le mobilier, l'orfèvrerie, la serrurerie décorative, les bronzes d'ameublement, l'agencement ou encore l'art liturgique.

POURSUITE D'ÉTUDES

Le CAP monture en bronze permet d'intégrer la vie active. Les élèves peuvent également postuler pour une admission en 1^{ère} Formation Métiers d'Art (option conception application métal ou tournage d'art).

Le LPMA est administrativement rattaché à l'École Boule, c'est un établissement public. Le régime est l'externat ou la demi-pension. Cette formation ouvre droit aux bourses nationales de lycée.

MODALITÉS D'ADMISSION

- La demande d'affectation se fait en fin de 3^e par la procédure **Affelnet** dans le collège d'origine du candidat (**Affelmap** hors **académie de Paris**). L'élève qui a demandé et obtenu un passage en voie professionnelle (2^{de} bac pro ou CAP sur la fiche navette d'orientation 3^e) peut demander l'affectation au LPMA en CAP monture en bronze.

- **La formation est ouverte aux élèves de toute la France.**

- Les élèves motivés peuvent obtenir un bonus dans le cadre de la procédure Passpro : il est attribué par le LPMA aux élèves ayant obtenu un avis favorable lors de l'entretien de motivation.